

## Je change de situation familiale

---

### Je signale mon changement de situation familiale

---

#### Je me marie, me remarie, contracte un Pacs, vis en concubinage ou divorce

Signalez rapidement votre nouvelle situation à votre centre de retraites.

Cette nouvelle situation peut avoir des conséquences si vous percevez une pension de réversion. Renseignez-vous auprès de votre centre de retraites

#### Je change de nom

Vous percevez une pension personnelle de retraite et vous changez de nom ; prévenez votre centre de retraites :

- soit par courrier, en joignant les documents justificatifs ;
  - soit en complétant le formulaire ci-dessous et en joignant les documents justificatifs.
- 

Formulaires à compléter

- [Signaler son changement de situation familiale](#)

Pour plus d'informations

- [Les conséquences du mariage ou remariage, du Pacs, du concubinage ou du divorce sur la pension de réversion](#)